

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

**Montréal** 

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 5 mai 2014, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante :

Une demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 4371, avenue Charlemagne, visant notamment à :

- permettre une clôture en haie vive d'une hauteur maximale de 3,5 m dans la cour avant, malgré que le paragraphe 1 de l'article 8 du Règlement sur les clôtures (RCA-27) qui permet une hauteur maximale de 0,9 m.

Ce projet est étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), car il déroge à une norme se rapportant à une clôture prescrite dans le Règlement sur les clôtures (RCA-27). Cette dérogation a pour objectif de maintenir la haie existante.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 15 avril 2014

---

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., O.M.A.  
Secrétaire d'arrondissement